



La constitution d'un groupe donne de nombreuses prérogatives, participation à la Conférence des présidents, droit de parole élargi, de constitution d'une commission d'enquête, de présentation d'une proposition de loi dans une séance réservée au groupe (niche parlementaire).... Sur le plan matériel, outre une voiture de fonction avec chauffeur, un bureau et une indemnité supplémentaire pour le président, le groupe bénéficie d'une dotation pour son fonctionnement. Le tout est évalué par le questeur Alain ANZIANI (PS) à 350 000 euros par an.

Elle sera comprise dans l'enveloppe globale affectée à l'ensemble des groupes et la dotation du groupe PS sera notamment diminuée. Une fois le vote acquis, reste le feu vert du Conseil constitutionnel, formel, et le groupe devrait se former après les vacances de fin d'année.

Création d'une commission consacrée au développement durable

La résolution modifiant le règlement du Sénat a aussi proposé la constitution d'une nouvelle commission consacrée au développement durable.

Le Bureau de la Haute Assemblée avait en effet décidé la création d'une nouvelle commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable, à partir de l'actuelle commission de l'Economie en novembre dernier (cf. "BQ" du 21 novembre). La création de cette commission avait été évoquée dès le mois de septembre dernier, à la suite du changement de majorité au Palais du Luxembourg. En revanche, la séparation de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, en deux nouvelles commissions, l'une des Affaires étrangères, l'autre de la Défense, n'avait pas abouti.

Le Sénat comptera donc sept commissions permanentes : la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, présidée par M. Jean-Louis CARRERE (PS, Landes), la commission des Affaires sociales (que préside Mme Annie DAVID, (CRC, Isère), la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication présidée par Mme Marie-Christine BLANDIN, (Vert Nord), la commission de l'Economie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, que préside M. Daniel RAOUL (PS, Maine-et-Loire), la commission des Finances que préside M. Philippe MARINI, (UMP, Oise), la commission des Lois, que préside M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), et la nouvelle commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement durable.

La présidence de cette commission pourrait être confiée au groupe RDSE, qui ne préside actuellement aucune commission. Le nom de Mme Anne-Marie ESCOFFIER, née en août 1942, inspecteur général de l'administration honoraire, sénateur (RDSE) de l'Aveyron depuis 2008, ancien préfet de l'Yonne et de l'Aveyron, a été évoqué pour cette présidence.

La création de cette nouvelle commission a suscité des difficultés au sein de la majorité sénatoriale, notamment entre le PS et le RDSE. En effet, la commission de l'Economie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, que préside M. Daniel RAOUL (PS Maine-et-Loire) a marqué son opposition à l'apparition d'une commission chargée du Développement durable, la droite y étant fermement opposée (cf. "BQ" du 21 novembre). En outre, la question des attributions a suscité des controverses, alors que le RDSE souhaitait y intégrer l'énergie et les transports, ce qu'a refusé M. Daniel RAOUL.

Outre cette nouvelle commission permanente, une commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois, présidée par M. David ASSOULINE (PS, Paris) a été créée (cf. "BQ" du 8 décembre). Une Délégation à l'Outre-mer, présidée par M. Serge LARCHER (app. PS Martinique), a été également créée (cf. "BQ" du 8 décembre).

Mme Jacqueline GOURAULT (UCR, Loir-et-Cher) a été élue présidence de la Délégation aux Collectivités territoriales, Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN (CRC Hauts-de-Seine) a été élue présidente de la Délégation aux Droits des femmes, et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (cf. "BQ" du 15 décembre).